



# Bruges

Le 22/07/2025

**DEC-2025-97**

PTO/Centre juridique/GA.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300759-20250722-DEC-2025-97-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/09/2025

Publication : 18/09/2025

## DÉCISION

**VU** la délibération du Conseil Municipal n°2020.03.05 du 10 juillet 2020, reçue à la Préfecture de la Gironde le 10 juillet 2020, concernant les attributions du Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'arrêté du Maire n°2025-PERM-90 en date du 13 mai 2025 reçu en Préfecture de la Gironde le 21 mai 2025 portant délégation de fonction à Frédéric GIRO, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, délégué à la culture, à l'animation de la ville, à la vie associative et aux finances,

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a sollicité la **SARL Agence TANDEM PRODUCTION** dont le siège social est situé 50bis le Bourg à **DONNEZAC** (33860) représentée par Madame Séverine **METTE VIALATTE** en sa qualité de gérante, pour la réalisation de plusieurs spectacles dans le cadre de la Fête des Familles 2025,

### Le Maire DÉCIDE,

- **De signer** avec la SARL Agence TANDEM PRODUCTION (SIRET 488 743 931 00013) un contrat de cession du droit d'exploitation des spectacles « 15 vélos rigolos » et « Le manège écocitoyen » le 27 septembre 2025 à l'Espace Arc en Ciel, Rue Jean Claudeville à BRUGES dans le cadre de la Fête des Familles,
- **De payer** à l'Agence TANDEM PROD sur présentation d'une facture, la somme de **2 700€ HT** soit **2 848,50€ TTC** (TVA 5,5%) au titre de la cession des spectacles et des frais de route,
- **De prendre en charge** directement 3 repas le midi

La dépense est inscrite au budget de l'exercice en cours.

Fait et décidé les jour, mois et an ci-dessus.  
Pour copie conforme au registre des décisions.

Le Maire,  
Pour le Maire et par délégation,  
L'Adjoint au Maire,



**Frédéric GIRO**